



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

protection de la filière bovine

Question au Gouvernement n° 554

Texte de la question

PROTECTION DE LA FILIÈRE BOVINE

M. le président. La parole est à M. André Villiers, pour le groupe UDI, Agir et indépendants.

M. André Villiers. Monsieur le président, mes chers collègues, je veux associer à ma question l'ensemble des députés qui se sentent concernés par la ruralité.

M. Pierre Cordier. Tous !

M. André Villiers. Monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, j'en profite pour vous faire part à nouveau de l'inquiétude des agriculteurs quant à la révision des zones défavorisées où l'on pratique l'élevage extensif (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDI-Agir, LR et GDR ainsi que sur quelques bancs REM et NG*) et où les producteurs peuvent bénéficier de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels – ICHN.

Venons-en aux faits. Le Président de la République, Emmanuel Macron, envisagerait de donner son accord, rapidement, à la conclusion des négociations entre l'Union européenne et les pays d'Amérique du Sud, qui permettrait d'ouvrir, chaque année, le marché européen à 100 000 tonnes de viande sud-américaine, au lieu des 70 000 tonnes initialement envisagées.

M. André Chassaigne. Il a raison !

M. André Villiers. C'est un sujet majeur pour l'agriculture française et en particulier pour l'élevage.

M. Jean-Paul Lecoq. Oui, il a raison !

M. André Villiers. La concurrence de ces productions à vil prix fragiliserait grandement une filière bovine déjà vulnérable et affaiblie, au moment même où les états généraux de l'alimentation ambitionnent d'améliorer la situation des agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-Agir ainsi que sur plusieurs bancs des groupes GDR et FI.*) Monsieur le ministre de l'agriculture, dans cette enceinte de l'Assemblée nationale, je me fais le porte-parole des éleveurs de cette France dite périphérique auxquels l'Union européenne impose des normes de production et des normes environnementales sans commune mesure avec celles pratiquées en Argentine, au Brésil, au Paraguay ou en Uruguay. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-Agir et sur quelques bancs du groupe LR.*)

En effet, l'utilisation des activateurs de croissance, des hormones et autres plantes transgéniques discréditerait un peu plus les produits carnés aux yeux des consommateurs européens. Ce n'est pas adhérer à la doctrine anti-libre-échange que de se faire le défenseur de la filière française ! La défendre, c'est défendre

l'environnement ! Va-t-on sacrifier les intérêts nationaux sur l'autel des élections présidentielles au Brésil ?
(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-Agir et sur quelques bancs des groupes LR et GDR.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères.
Monsieur le député, oui, nous avons en commun l'Yonne, le Morvan, la Terre Plaine, ces territoires d'élevage. Non, nous ne sacrifierons aucun des intérêts nationaux, comme le Président de la République a eu l'occasion de le dire.

M. André Chassaigne. C'est faux !

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État. Aucune des filières ne sera déstabilisée. C'est pourquoi la France, depuis le début, privilégie le contenu au calendrier. C'est pourquoi, au mois de décembre dernier, à Buenos Aires, alors que de nombreux États pressaient pour un accord, la France a réactivé une coalition de onze États membres particulièrement sensibles à la dimension agricole. Notre mobilisation ne faiblit pas. Il y a quelques jours, le Premier ministre l'a dit à la commissaire européenne Anna Cecilia Malmström ; je le lui ai également réaffirmé par téléphone. (Exclamations sur les bancs du groupe LR.)

M. André Chassaigne. Ce n'est pas vrai !

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État. Nous serons intransigeants sur les normes sanitaires et ferons le maximum pour soumettre les volumes aux conditionnalités Hilton et obtenir l'enveloppe globale de concession, car nos filières ont besoin de visibilité et de prévisibilité. Mais celles-ci sont également capables de conquérir des marchés étrangers et contribuent positivement à notre balance commerciale – ce sera un des enseignements des prochains jours. Monsieur le député de Chablais, vous savez que la filière vitivinicole est de celles qui gagnent beaucoup de ces accords (Protestations sur les bancs des groupes UDI-Agir, LR et GDR), mais sachez que nous les défendrons toutes car nous sommes, nous aussi, les amoureux de nos terroirs. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe REM.)

Données clés

Auteur : [M. André Villiers](#)

Circonscription : Yonne (2^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 554

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères (M. le SE auprès du ministre)

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères (M. le SE auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 février 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 février 2018](#)